



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1519

Rapport annuel d'activité et compte administratif - Syndicat Intercommunal Pompes  
Funèbres Intercommunales de l'Agglomération Lyonnaise (PFIAL) - Exercice 2020

Direction des Finances

**Rapporteur** : Mme HENOCQUE Audrey

**SEANCE DU 27 JANVIER 2022**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 FEVRIER 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : M. GODINOT Sylvain

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1519 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE ET COMPTE ADMINISTRATIF - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE (PFIAL) - EXERCICE 2020 (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales dispose dans son alinéa 1 que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, la Ville a été destinataire du rapport d'activité et du compte administratif 2020 du Syndicat intercommunal des pompes funèbres de l'agglomération lyonnaise (PFIAL).

Jusqu'au renouvellement des assemblées délibérantes à l'occasion des élections municipales de 2020, la Ville de Lyon était représentée par Mesdames Mina Hajri (Vice-Présidente), Véronique Bauguil, Emilie Desrieux et Nicole Gay et Messieurs Alain Giordano (Président des PFIAL), Guy Corazzol (Vice-Président) et Jean-Dominique Durand.

Par délibération n° 2020-51 du 30 juillet 2020, le Conseil municipal a désigné Mesdames Audrey Hénocque et Florence Delaunay et Messieurs Nicolas Husson, Emmanuel Giraud, Laurent Bosetti, Jean-Michel Duvernois et Ludovic Hernandez en tant que représentants titulaires pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal des pompes funèbres de l'agglomération lyonnaise.

Monsieur Laurent Bosetti a été élu, par délibération n° 2020/19 du 25 août 2020 du Comité syndical, 1<sup>er</sup> vice-président du syndicat.

Les contributions des communes membres sont définies à l'article 9 de l'arrêté n° 5904 du 28 décembre 2005:

La contribution des communes membres, correspondant à la compétence optionnelle de fossage liée à la gestion des cimetières. Est également financée par la contribution des

communes membres, la création de crématorium sur leur territoire.

La quote-part contributive des communes ayant transféré cette compétence au syndicat s'appuie sur une clé de répartition qui est égale à leur population, proportionnellement à la population totale du syndicat.

La contribution de la Ville de Lyon au titre de l'exercice 2020 s'est élevée à 326 308 €, elle a été calculée sur la base de la répartition suivante, conforme aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté n° 5904 du 28 décembre 2005 précité :

	Population INSEE 2018 2019	Quote part des Villes dans la population totale	Contribution 2020
Lyon	523 164	77,67%	326 308
Villeurbanne	150 375	22,33%	93 792
Total	673 539	100,00%	420 100

## I. Compte administratif 2020

Le tableau ci-dessous présente les grands chiffres du compte administratif du syndicat constatés pour les exercices 2019 et 2020, ainsi que les évolutions entre ces deux derniers :

	2019	2020	Évolution
Recettes de gestion (A)	2 102 773,74	1 847 397,09	-12,1%
<i>Dont Produit des services</i>	<i>1 357 966,62</i>	<i>1 108 210,89</i>	<i>-18,4%</i>
<i>Dont contribution des communes</i>	<i>570 100,00</i>	<i>671 691,00</i>	<i>17,8%</i>
Dépenses de gestion (B)	1 692 868,92	1 289 874,97	-23,8%
<b>Epargne de gestion C=A-B</b>	<b>409 904,82</b>	<b>557 522,12</b>	<b>36,0%</b>
Produits financiers (D)	-	-	-
Charges financières (E)	53 854,04	48 483,25	-10,0%
Résultat financier F=D-E	- 53 854,04	- 48 483,25	-10,0%
<b>Epargne brute G= C-F</b>	<b>356 050,78</b>	509 038,87	43,0%
Remboursement du capital (H)	161 713,55	167 210,33	3,4%
<b>Epargne nette I=G-H</b>	<b>194 337,23</b>	341 828,54	75,9%
Dépenses d'équipement (J)	7 698,09	2 130 286,32	27572,9%
Recettes d'investissement (K)	-	2 145 721,18	
Dépenses de fonctionnement exceptionnelles (L)	85 572,49	80 902,02	-5,5%
Recettes de fonctionnement exceptionnelles (M)	24 344,82	119 275,71	389,9%
Résultats des années précédentes (N)	581 623,33	707 034,80	21,6%
<b>Résultat de l'année O=I-J+K-L+M</b>	<b>125 411,47</b>	<b>395 637,09</b>	<b>215,5%</b>
<b>Résultat Global P= N+O</b>	<b>707 034,80</b>	<b>1 102 671,89</b>	<b>56,0%</b>
Encours de dette au 31/12 (Q)	1 460 177,41	1 292 967,08	-11,5%
<b>Capacité de désendettement R= Q/G</b>	<b>4,10</b>	<b>2,54</b>	<b>-38,1%</b>

Les recettes de gestion ont connu une diminution de 12,1% entre 2019 et 2020, cette évolution s'explique par la baisse des remboursements, par la SPL aux PFIAL, des salaires des agents mis à la disposition de celle-ci.

Les dépenses de gestion connaissent elles aussi une forte diminution entre les deux années évaluée à -23,8% principalement du fait de la diminution de contrats de prestations.

Les recettes de gestion connaissant une moindre baisse que les dépenses, l'épargne de gestion va donc connaître une hausse entre 2019 et 2020. L'épargne brute découlant de l'épargne de gestion va également connaître une croissance importante sur la période impliquant également une amélioration du ratio de désendettement calculé à partir de cet indicateur. Ce dernier passe de 25 ans en 2018 à 2,5 ans en 2020. L'épargne nette revenue positive en 2019 est en hausse et permet ainsi au PFIAL d'autofinancer ses investissements mais également de bénéficier d'un résultat annuel positif au titre de l'année 2020.

La section d'investissement se caractérise par la recapitalisation de la SPL du Pôle funéraire public financé par une subvention d'investissement des communes membres, en effet, l'augmentation du capital de la SPL permet de la stabiliser financièrement et d'assurer un niveau de trésorerie conséquent pour faire face à des mesures de redressement et d'éventuels aléas.

## **II. Faits marquants 2020**

L'activité 2020 du PFIAL a été marquée par deux éléments majeurs :

- La recapitalisation du Pôle funéraire public, a apporté une évolution majeure de la réalisation du contrôle analogue ; en effet, aux vues des sommes en jeu, le PFIAL a pris la pleine mesure du suivi de l'activité du Pôle funéraire public. Aussi, des instances de contrôle et de suivi ont été mises en place ;
- L'installation d'une nouvelle équipe au comité syndical des PFIAL, ayant lancé dès leur prise de fonction un certain nombre de projets et de réflexions sur l'organisation du funéraire et de ses instances :
  - o Création d'une commission d'appel d'offre ;
  - o Réflexion pour la mise en place d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) (mise en place effective en mai 2021) ;
  - o Renforcement du contrôle analogue et du suivi du Pôle Funéraire Public.

## **III. Perspectives 2021**

Du fait des changements de l'organisation technique et politique au PFIAL et au Pôle funéraire public, un certain nombre de travaux initialement programmés en 2020 ont été décalés sur l'exercice 2021. Il s'agit notamment de la rénovation de deux salles de cérémonies, au crématorium de Lyon et à la chambre funéraire de Lyon. Ces travaux sont prévus au contrat de DSP.

Un avenant de prolongation de 2 ans du contrat de délégation de service public entre les PFIAL et la SPL PFP doit être adopté en fin d'année 2021.

Vu l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales ;

Oùï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

**DELIBERE**

La Ville de Lyon prend acte de la transmission du rapport d'activité et du compte administratif 2020 du Syndicat Intercommunal des Pompes Funèbres de l'Agglomération Lyonnaise.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET